

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 26 juin 2023**

**Délibération n° 2023-1792**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vaulx-en-Velin

Objet : Développement urbain - Carré de Soie - Secteur Blein-Salengro - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation avec annexes et d'un local commercial situés 82 avenue Roger Salengro

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

**Conseil du 26 juin 2023****Délibération n° 2023-1792**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vaulx-en-Velin

Objet : Développement urbain - Carré de Soie - Secteur Blein-Salengro - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation avec annexes et d'un local commercial situés 82 avenue Roger Salengro

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

**I - Contexte**

L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2.5 du Carré de Soie a pour objectif de consolider la polarité de proximité du secteur Blein-Salengro qui constitue un enjeu de développement important du Carré de Soie.

Le projet urbain Carré de Soie, d'une superficie de 500 ha, a vocation à devenir un pôle d'équilibre sur le corridor urbain du T3/Rhôneexpress entre Part-Dieu et Saint-Exupéry et à participer au renouveau de la 1<sup>ère</sup> couronne est et à la restructuration de Vaulx-en-Velin sud.

Il répond à une double ambition, à la fois le renforcement du rayonnement de Vaulx-en-Velin dans l'est lyonnais et dans l'agglomération lyonnaise, mais aussi l'amélioration du cadre de vie au quotidien de ses habitants.

Le secteur Blein-Salengro représente, aujourd'hui, dans le grand territoire du Carré de Soie, une polarité de proximité importante, rayonnant sur une large partie de Vaulx-en-Velin sud et concentrant, autour de l'avenue Roger Salengro, petits commerces, services et équipements publics (mairie annexe, bibliothèque, centre social, école Croizat, etc.).

La consolidation de la polarité de proximité du secteur Blein-Salengro constitue un enjeu de développement important du Carré de Soie. Elle contribuera au renforcement du lien social sur le quartier et à l'amélioration de la qualité de vie au quotidien des habitants.

Le projet d'aménagement urbain nécessite de créer une séquence urbaine remarquable sur l'avenue Roger Salengro avec, notamment, l'aménagement d'un espace public central agrandi au sud du parking existant de la rue Joseph Blein pour accompagner la polarité qui sera ouverte sur l'avenue Roger Salengro et qui remettra en scène les équipements actuellement au second plan (centre social culturel et bibliothèque).

Cette place pourra être bordée, sur son côté sud, de petits collectifs avec commerces en rez-de-chaussée, dans un souci de composition urbaine et d'animation de la place.

Le bien est situé au sein d'un îlot dont l'OAP prévoit la transformation en un espace public central à aménager.

## II - Désignation des biens acquis

À ce titre, la Métropole de Lyon souhaite se porter acquéreur d'un bien immobilier appartenant à madame Fatma Zediar et détaillé ainsi :

- une maison d'habitation d'une superficie d'environ 105 m<sup>2</sup> avec annexes de type atelier-garage,
- un local commercial d'environ 61 m<sup>2</sup>,
- le tout bâti sur une parcelle de terrain propre cadastrée BR 80 située 82 avenue Roger Salengro à Vaulx-en-Velin.

## III - Conditions de l'acquisition

Aux termes du compromis, madame Fatma Zediar cédera les biens en cause au prix de 570 000 €, biens en partie cédés libres de toute occupation ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'Immobilier de l'État (DIE) du 24 mars 2023, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 570 000 €, d'une maison d'habitation d'une superficie d'environ 105 m<sup>2</sup> avec annexes de type atelier-garage, biens cédés libres de toute occupation, et d'un local commercial d'environ 61 m<sup>2</sup>, bien cédé occupé, sur la parcelle cadastrée BR 80 située 82 avenue Roger Salengro à Vaulx-en-Velin et appartenant à madame Fatma Zediar, dans le cadre du projet urbain Carré de Soie.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 23 janvier 2023 pour un montant de 125 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 21, pour un montant de 570 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 8 070 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-304119-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
---